

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008

L'An deux mille huit, le 28 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2008

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE, J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, S. AUGIER-COLOMB, H. GRANJON, G. MERLAND, S. MOURZELAS, P. GARCIA, J. GRANGEON, A. CHAABI, H. HELY, G. SAGNARD, F. MIALY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, S. GARGALLO, N. ROUSSIER, C. ILLY, G. GIRARD, P. PASTORE, MILLOT, S. TAULEIGNE, A. SARRION.

POUVOIR : S. BROT à G. GIRARD.

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2008 est approuvé.

1) ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS  
(rapporteur : P. TRAPIER).

Sont déclarés élus à l'unanimité,

pour la majorité : Pierre TRAPIER, Jocelyne COURIOL, Nicole ROUSSIER, Jacqueline GRANGEON, Huguette HELY, Sébastien GARGALLO, Hélène GRANJON

et pour l'opposition : Geneviève GIRARD, Suzanne BROT.

2) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS (rapporteur : P. TRAPIER).

Sont désignés à l'unanimité comme

- commissaires titulaires : Mesdames et Messieurs Jocelyne COURIOL-VIGNE, Claude CAMPAGNE, Gérard LAURENT-BOURGE, Geneviève GIRARD, représentants du Conseil Municipal,

Mesdames et Messieurs Monique DURAND, Jacky CHASTEL, Mattéo PISEDDEU, Alain BOUVERON, représentants des contribuables.

- commissaires suppléants : Messieurs Raymond RINALDI, Gérard SAGNARD, Thierry LECOMTE, Philippe MILLOT, représentants du Conseil Municipal,

Mesdames et Messieurs Evelyne PILLET-BERNARD, Christiane BECH, Maurice LIVET, Josiane AMPHOUX, représentants des contribuables.

### 3) DESIGNATIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

#### 3.1 – Comité de Jumelage.

Au préalable, Monsieur CAMPAGNE regrette le coup de force de l'ancienne majorité, qui lors du dernier Conseil d'Administration, par cooptation, a fait passer le nombre de membres du CA de 21 à 27. En conséquence, il ne sera pas proposé à l'opposition de siéger. Madame GIRARD déclare prendre acte de l'éviction.

Par 23 pour et 6 contre, sont désignés : Messieurs CAMPAGNE, RINALDI, ILLY et Mesdames BORDE, COURIOL, DUPESSEY, MOURZELAS.

#### 3.2 – CLIC.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la ville de Valence participera à cette structure qui sera présidée par Marie-José FAURE. Par 23 pour et 6 abstentions, Madame COURIOL est désignée pour représenter la commune.

#### 3.3 – Commission de révision des listes électorales.

Par 23 pour et 6 contre, sont désignés Mesdames et Messieurs GUILLERMIN, DUPESSEY, BRUNET, CHAABI, MIALY et MOURZELAS.

### 4) CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 9 commissions municipales, avec pour chacune, un siège réservé à l'opposition.

**1) Comité de quartier / Démocratie participative** : Pierre TRAPIER (animateur) Patrick GARCIA, Gérard SAGNARD, Raymond RINALDI, Huguette HELY, Jacqueline GRANGEON, Sébastien GARGALLO, Ali CHAABI, Marjolaine BORDE, Pierre PASTORE.

**2) Culture – Animation – Jeunesse – Accès à la citoyenneté** : Marjolaine BORDE (Animatrice), Ali CHAABI, Jocelyne COURIOL, Jacqueline GRANGEON, Claude CAMPAGNE, Gérard MERLAND, Nelly DUPESSEY, Sandrine AUGIER-COLLOMB, Pierre PASTORE.

**3) Environnement – Transports – Urbanisme – Accessibilité** : Raymond RINALDI (Animateur), Gérard SAGNARD, Sébastien GARGALLO, Nelly DUPESSEY, Claude ILLY, Hélène GRANJON, Thierry LECOMTE, Philippe MILLOT.

**4) Sport et Vie Associative** : Claude CAMPAGNE (animateur), Claude ILLY, Ali CHAABI, Sylvie MOURZELAS, Gérard MERLAND, Sandrine AUGIER-COLOMB, Thierry LECOMTE, Sabine TAULEIGNE.

**5) Enfance – Petite Enfance – Loisirs – Enseignement** : Gérard MERLAND (animateur), Martine GUILLERMIN, Sandrine AUGIER-COLOMB, Hélène GRANJON, Sylvie MOURZELAS, Huguette HELY, Fabienne MIALY, Sabine TAULEIGNE.

**6) Finances** : Gérard LAURENT-BOURGE (animateur), Jocelyne COURIOL, Claude ILLY, Jean-Michel BOCHATON, Claude CAMPAGNE, Marjolaine BORDE, Patrick GARCIA, Geneviève GIRARD.

**7) Marchés publics – Travaux – Voirie – Circulation** : Gérard SAGNARD (animateur), Raymond RINALDI, Nicole ROUSSIER, Jean-Michel BOCHATON, Sylvie MOURZELAS, Sébastien GARGALLO, Antoine SARRION.

**8) Logement – Solidarité et Action Sociale** : Jocelyne COURIOL (animatrice), Jacqueline GRANGEON, Fabienne MIALY, Nicole ROUSSIER, Huguette HELY, Hélène GRANJON, Nelly DUPESSEY, Suzanne BROT.

**9) Economie – Emploi – Commerce – Insertion – Intercommunalité** : Jean-Michel BOCHATON (animateur), Patrick GARCIA, Raymond RINALDI, Gérard SAGNARD, Ali CHAABI, Thierry LECOMTE, Marjolaine BORDE, Geneviève GIRARD.

5) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Conseil Municipal décide, par 29 pour, d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Musique Intercommunale : 100 € pour le carnaval 2008,
- Mémoire Vivante : 250 € pour les battages dans le cadre du Centenaire,
- Prévention Routière : 200 € pour les interventions sur les classe de CM1-CM2,
- Judo Ju-jitsu : 600 € (Championnat de France)  
350 € pour l'exposition sur l'histoire du club.

6) REMISE SUR FACTURES EAU / ASSAINISSEMENT (rapporteur : P. TRAPIER).

Sur proposition de la commission locale de l'habitat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 100 € sur la facture 2007.004.001783.

7) M.J.C. (rapporteur : M. BORDE).

7.1 – Subvention MJC – Régularisation 2007-2008.

Par 29 pour, le Conseil Municipal décide, en accord avec l'arrêt des comptes produit par la MJC, de régulariser sur le versement de juillet 2008, le trop perçu 2006-2007. Le versement de juillet s'établira à 37 393,74 €.

## 7.2 – Création d'un poste de directeur.

Par 28 pour et 1 abstention (A. SARRION), le Conseil Municipal décide la création d'un poste de directeur MJC, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, dont les missions seront notamment d'organiser l'accueil des 18-25 ans et de créer les conditions d'un agrément Centre Social pour cette structure.

### 8) INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC DE L'ALLEE RHONE-AZUR (rapporteur : R. RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal approuve l'incorporation de l'allée Rhône-Azur (domaine privé de la Commune) au domaine public.

### 9) AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX – RUE VOLTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION SDED (rapporteur : R. RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal approuve le montage financier avec le SDED :

Dépense prévisionnelle TTC	34 000 €
Financement SDED (55 %)	18 700 €
Participation commune	9 727.40 €
Récupération TVA (M. d'ouvrage)	5 572.60 €

### 10) BRANCHEMENTS PLOMB – TRANCHE 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur : R. RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal approuve le programme de la tranche 2008 qui s'élève à 105 compteurs et la demande de subvention afférente (400 €/branchement).

### 11) CONVENTION REJETS DES EAUX CLAIRES RHODIA /SETILA (rapporteur : R.RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec RHODIA/SETILA pour le rejet des eaux claires dans le ruisseau de Chaffit.

### 12) DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI (rapporteur : J.M. BOCHATON).

La délibération de principe est adoptée à l'unanimité.

"Soucieux du développement de notre commune, la municipalité de PORTES-LES-VALENCE souhaite engager un diagnostic portant sur la situation de l'emploi et de l'activité des entreprises de la commune. Cet état des lieux qui s'étalera jusqu'au mois d'octobre 2008 se réalisera en partenariat avec les dirigeants d'entreprises, PME-PMI, artisans, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers, l'Association

des Commerçants de PORTES, le FISAC, la DDTEFP, l'ANPE, les partenaires sociaux, syndicaux et patronaux, la Mission Locale, les ASSEDIC, l'Association *Les Portes de l'emploi*, les branches professionnelles, la CNR, VNF, les services économique et emploi du Conseil Général de la Drôme et du Conseil Régional Rhône-Alpes, etc...

Cette démarche sera animée par la commission économique municipale et nécessitera la mise en place d'une commission extra-municipale.

Sans préjuger de ce qui émergera de cette large concertation avec l'ensemble de ces partenaires, la municipalité s'appuiera sur plusieurs axes qu'elle portera lors de ces échanges :

- Mise en place d'un service économique au sein de la mairie,
- Nouer un lien plus étroit et permanent avec les entreprises portoises,
- Soutenir le petit commerce et engager un partenariat fructueux avec l'association des commerçants,
- Etablir un bilan de la situation des personnes en dehors de l'emploi,
- Améliorer le lien avec la mission locale, l'ANPE, le PLIE,
- Valoriser le rôle positif des entreprises portoises au développement de notre commune,
- Travailler à un nouvel essor économique avec l'ensemble des communes de Valence Major,
- Organiser chaque année un Forum de l'Emploi (journée Portes Ouvertes des entreprises, collecte de CV, colloques thématiques, journée de recrutement...),
- Utiliser la clause d'insertion dans les marchés publics pour aider l'emploi local, comme l'autorise la loi.

C'est donc une politique nouvelle que la municipalité veut impulser en matière d'économie, d'emploi, d'insertion et de commerces.

Au fur et à mesure des avancées de ce dossier stratégique pour la ville, il vous sera demandé de voter les financements nécessaires à leur mise en œuvre".

### 13) CONVENTION AVEC L'ANPE – CONTRAT DE PARTENARIAT EMPLOI – AUTORISATION DE SIGNATURE (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le contrat Partenariat Emploi a pour objectif de pérenniser les relations entre la collectivité et l'ANPE, en formalisant les relations sur le champ de l'emploi.

Ce contrat se développe sur deux axes, la collectivité employeur public, d'une part et la collectivité acteur économique, d'autre part.

Pour la partie employeur public, l'ANPE s'engage à faciliter le recrutement de la collectivité en définissant une stratégie d'action partagée (profils de poste, montage d'actions d'adaptation, etc...).

Pour ce qui concerne la collectivité acteur-économique, l'ANPE s'engage à fournir un certain nombre d'informations ressources (marché du travail, mesures en faveur de

l'emploi, formation) et à intervenir en appui du service économique de la collectivité, dans le cadre de projets d'implantation d'entreprises.

En échange, la collectivité s'engage à aider à l'organisation de manifestation ayant pour thème l'emploi dans le cadre d'un recrutement important d'une entreprise s'implantant sur la commune, ou d'un forum de l'emploi thématique (3 à 6 manifestations par an).

Par 29 pour, le Conseil Municipal autorise la signature de ce contrat.

14) MISE A DISPOSITION DES SALLES G. BRASSENS ET CRISTAL – CONVENTION ANPE DROME-ARDECHE (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Cette convention règle le mode de mise à disposition de salles communales pour des forums de recrutement. Le prêt des salles et des grilles d'exposition équivaut à un montant de 500 €/ forum.

Par 29 pour, le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention, Madame GIRARD rappelant que l'équipe précédente est à l'origine de ce type d'organisation, qui sera aujourd'hui formalisée (J.M. BOCHATON).

15) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Il s'agit de la poursuite du reclassement en 3 tranches de certains cadres d'emploi, suite à l'avis favorable du CTP du 14 juin 2007. Adoptée par 29 pour.

16) CONTRAT ASSISTANT ADMINISTRATIF DU TRAIN-THEATRE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

La création d'un poste d'assistant administratif est approuvée par 29 pour.

17) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 08/19 : signature avec l'entreprise MULTICLOTURES d'un avenant au marché de fourniture et pose de clôtures pour les écoles, d'un montant de 1 210 € HT.

N° 08/20 : signature d'un marché à bons de commande avec l'entreprise CHAPON, pour le changement des branchements plomb sur le réseau communal, d'un montant minimum de 50 000 €/HT et 150 000 €/HT.

N° 08/21 : signature avec l'entreprise MCM, d'un marché pour le centre technique municipal lot n° 5 d'un montant de 15 367.85 €/HT.

N° 08/23 : signature d'un acte d'engagement avec l'entreprise POYRY ENVIRONNEMENT pour l'élaboration du schéma général d'assainissement, d'un montant de 3 510 €/HT.

N° 08/26 : signature d'un marché avec l'entreprise COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE, pour la fourniture de convecteurs pour le centre aéré, d'un montant de 8 790 €/HT.

N° 08/34 : signature d'un marché avec l'entreprise VIVION PAYSAGES pour l'aménagement d'une plaine de jeux au quartier Monerit, d'un montant de 36 397.25 €.

N° 08/42 : signature d'un marché avec l'entreprise VAL-RHONE TP pour les travaux de restauration du mur de Monsieur PEQUEGNOT, pour un montant de 11 013.20 €/HT.

N° 08/43 : signature de l'acte d'engagement n° 3 d'un montant de 3 600 €/HT du marché Elaboration du schéma général d'assainissement, avec l'entreprise POYRY ENVIRONNEMENT.

N° 08/44 : signature d'un marché avec l'entreprise JLV ALUMINIUM pour les travaux de menuiserie métallique et anti-effraction, d'un montant de 46 760 €/HT.

N° 08/50 : signature d'un contrat de maintenance pour les logiciels ARPEGE pour le service scolaire, d'un montant annuel HT de 496 €.

N° 08/51 : non préemption sur la propriété de Monsieur REBOUL Stéphane, cadastrée section C 114, C 118, 12 rue Charles Doucet.

N° 08/52 : non préemption sur la propriété de Madame FERIAUD Louise , cadastrée section C 421, rue Pierre Semard.

N° 08/53 : non préemption sur la propriété de la SCI JEFF, cadastrée section C 1636, 1 rue Isaac.

N° 08/54 : non préemption sur la propriété de Monsieur POURRET Gérard, cadastrée C 1018, rue Emile Zola.

N° 08/55 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHUARD Jean, cadastrée section C 117, Portes Nord.

N° 08/56 : non préemption sur la propriété de Monsieur Richard GAGNOL, cadastrée sections C 120, C 125, 40 rue Jean Jaurès.

N° 08/57 : renouvellement convention signée avec AIR LIQUIDE, pour la mise à disposition d'un bouteille ATAL 5 Médium M20, pour une durée de 5 ans à effet du 1<sup>er</sup> mai 2008, pour un montant de 235 € TTC.

N° 08/58 : non préemption sur la propriété du SISAV, cadastrée section ZH 258, Lotissement les Auréats Sud, le Margier.

N° 08/59 : non préemption sur la propriété de Monsieur Michel AGUERRE, cadastrée section C 2108, 5 rue du 18 juin 1940.

N° 08/60 : non préemption sur la propriété de Monsieur Sébastien CHAMP, cadastrée section C 421, 13 rue Pierre Semard.

N° 08/62 : signature d'un marché avec l'entreprise IRRIGARONNE, pour l'acquisition d'un système de filtration automatique pour la ZAC des Chênes II et III, d'un montant de 4 884,33 €/HT.

En fin de séance, Madame GIRARD sollicite Monsieur le Maire afin que le livre du Centenaire soit remis à tous les conseillers municipaux (tous mandats confondus).